

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2019

Salle du conseil municipal 20h00

Date de la convocation : 3 avril 2019

Conseillers présents : ROUSSEL Chantal, GONTHIER Emmanuel, JACOB Claude, CANO Tony, ESCLATINE Lydia, SOUILLER Guy, TERRANOVA Philippe.

Conseiller absent : FIGUEIREDO Analio (procuration à Tony CANO), BIERI Nicolas.

Secrétaire de séance : Lydia Esclatine

Ordre du jour :

Délibérations

- **Compte administratif principal et compte annexe pour le service d'assainissement 2018 :**
- **Comptes de gestion du budget principal et du budget annexe assainissement**
- **Budget principal 2019**
 - o Taux des taxes locales directes
- **Budget d'assainissement 2019**
 - o Taux de la redevance d'assainissement
- **Subventions communales**
- **Vente de la balayeuse**

Informations

- **Appel d'offres d'API pour la consultation tendant à choisir un prestataire de service pour la mise en œuvre du règlement général sur la protection des données (RGPD)**
- **Extension des prestations de l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT) : Web 63**
- **Achat du terrain pour la station d'épuration**
- **Maintien du salaire des employés communaux en cas de maladie**

Questions diverses

Le quorum étant atteint la maire ouvre la séance.

Délibérations

- **Compte administratif principal et compte annexe pour le service d'assainissement 2018 :**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Emmanuel GONTHIER, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Mme Chantal ROUSSEL, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice

1^{er} - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	0,00	158 112,40	0,00	62 000,00	0,00	220 112,40
Opérations de l'exercice	343 187,67	166 246,99	260 317,57	278 934,48	603 505,24	445 181,47
TOTAUX	343 187,67	324 359,39	260 317,57	340 934,48	603 505,24	665 293,87
Résultat de clôture		-176 940,68	0,00	18 616,91	0,00	-158 323,77
Restes à réaliser	20 750,00	107 950,00	0,00	0,00	20 750,00	107 950,00
TOTAUX CUMULES	20 750,00	-68 990,68	0,00	18 616,91	20 750,00	-50 373,77
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	-18 828,28		80 616,91		61 788,63
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés	0,00	82 781,51	0,00	14 570,98	0,00	97 352,49
Opérations de l'exercice	8 047,00	14 758,00	16 528,58	22 908,98	24 575,58	37 666,98
TOTAUX	8 047,00	97 539,51	16 528,58	37 479,96	24 575,58	135 019,47
Résultat de clôture	0,00	6 711,00	0,00	6 380,40	0,00	13 091,40
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	6 711,00	0,00	6 380,40	0,00	13 091,40
RESULTATS DEFINITIFS		89 492,51		20 951,38		110 443,89

2^e - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3^e - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4^e - Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **Comp**
- **tes de gestion du budget principal et du budget annexe assainissement.**

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont exacts dans toutes leurs parties ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Budget principal 2019**

Mme le maire propose aux membres du Conseil municipal le projet de budget primitif 2019 :

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	BP 2018	DM	Compte administratif 2019		BP 2019
			Réalisé	Solde	
Charges à caractère général	82 760	0	56 389,97	26 370,03	76 560
Charges de personnel	143 300	0	115 562,38	27 737,62	143 700
Atténuation de produit	200		0	200	200
Autres charges de gestion courante	85 150	0	83 891,22	1 258,78	92 050
Charges financières	0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles	500	0	0	500	1 000
Dépenses imprévues	15 000	0	0	15 000	15 000
Virement à la section d'investissement	9 250	0	0	9 250	14 084,76
Opérations de transfert entre sections	4 474	0	4 474	0	4 471
Dépenses réelles	316 384	0	255 843,57	56 066,43	317 981
Total dép. expl.(avec dép. imprévues)	331 384		260 317,57	71 066,43	332 981
Total dép. expl. (avec excédent viré en invest.)	340 634		260 317,57	80 316,43	347 065,76

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	BP 2018	DM	Compte administratif 2019		BP 2019
			Réalisé	Solde	
Atténuation de charges	0		0	0	5 000
Produits serv.- domaines et ventes	74 490	5 882,31	74 405,15	184,85	75 380
Impôts et taxes	125 980		131 290,64	-5 310,64	131 480
Dotations et participations	75 349		72 062,93	3286,07	69 931
Autres produits de gestion courante	150		150	0	300
Produits financiers	0		2,70	-2,70	0
Produits exceptionnels	65	0	650,25	-585,25	160
Total recettes de fonctionnement	276 134	0	178 531,67	-2 427,67	282 251
Opérations d'ordre entre sections	2 500		372,81	2 127,19	2 500
Total recettes de fonctionnement			278 934,48		284 751
Excédent fonct. précédent	62 000		62 000	0	62 314,76
Total recettes expl. (avec excédent)	340 634	0	340 934,48	-300,48	347 066,76
Résultat de clôture 2018= 80 616,91 + résultat CCAS 1 697,85 = 82 314,76					

Calcul du produit des contributions directes				Moyenne	
Taux	Bases 2018	Taxes	Montant €	Départementale	Nationale
12,94	380 451	Taxe d'habitation	49 230,36	9,21	11,15
13,75	238 581	Taxe foncier bâti	32 804,89	13,69	13,57
67	22 488	Taxe foncier non bâti	15 066,96	65,83	37,85
Produit total			97 102,21		
Taux	Bases 2019	Taxes	Montant €		
12,94	395 500	Taxe d'habitation	51 177,70		
13,75	249 300	Taxe foncier bâti	34 278,15		
67	22 900	Taxe foncier non bâti	15 343		

Opérations	BP 2018	DM	C.A. 2018		BP voté 2019	RAR	BP 2019 voté + RAR
			réalisé	solde			
Matériels d'entretien voirie	2 000		0	2 000	14 000	0	14 000
Mobiliers locaux publics	10 000		3 697,02	6 302,98	8 500	3 400	11 900
Tvx entretien bât. communaux	5 000		815,69	4 184,31	10 000	0	10 000
Réfection des chemins	12 000		0	12 000	5 000		5 000
Illuminations de fin d'année	500			500	500	500	1 000
Numérotation des habitations	4 500		3732,50	767,50	0	0	0
Mise en conformité d'accessibilité	5 000		393,88	4,607,12	0	0	0
Pose battant cloche	1 200		1161,60	38,40	0	0	0
Travaux connexes Mazerat	5 500		5 044,44	455,56	0	0	0
Aménagement salle polyvalente	332 324,53	9 781,53	318 338,77	12 985,76	-11 460	12 950	1 500
Acquisition de terrain	3 500		0	3 500	3 500	500	4 000
Réfection registres d'état civil	1 100		1047,96	52,04	0	0	0
Travaux eaux pluviales	5 000		0	5 000	9 000		9 000
Aménagement terrain de loisirs	10 000		7 584		600	2 400	3 000
Extension réseau EP	1 000				5 000	1 000	6 000
Aménagement cimetière	5 000				6 500	0	6 500
Aménagement agence postale					10 000	0	10 000
Tvx de voirie (Le Penthier, Pré David, rue des Sapins)					22 000	0	22 000
Réfection chemin d'Avigny					40 000		40 000
Total des opérations	403 624,53	9 781,53	342 814,86	52 393,67	123 150	20 750	143 900
Opérations d'ordre	2 500		372,81		2 500		2 500
Opérations patrimoniales			0				0
Opérations financières	38 781,53	-9 781,53	0	0	30 297,76		30 297,76
Total hors dépenses imprévues	406 124,53	9 781,53	343 187,67	62 936,86	144 478,28	20 750	166 228,28
Total dépenses année (expl. + invest.)	775 758,53	9 781,53			503 013,52	20 750	523 763,52

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Opérations	BP 2018	DM	C.A. 2018		BP voté 2019	RAR	BP 2019 voté + RAR
			réalisé	solde			
Matériels d'entretien voirie	0		0	0	0		
Mobiliers locaux publics	0		0	0	0		
Tvx entretien bât. communaux	0		0	0	0		
Réfection des chemins	0		0	0	0		
Illuminations de fin d'année	0		0	0	0		
Réfection et mise en conf réseau EP	0		0	0	0		
Aménagement salle polyvalente	229 000	0	121 550	107 450	3 600	107 450	111 050
Acquisition de terrain	0		0	0	0		
Réfection registres d'état civil	0		0	0	0		
Travaux de voirie	0		0	0	0		
Numérotation des habitations	0		0	0	0		
Mise en conformité d'accessibilité	0		0	0	0		
Révision du PAB	0		0	0	0		
Travaux eaux pluviales	0		0	0	0		
Aménagement agence postale					7 033		7 033
Tvx de voirie (Le Penthier, Pré David, rue des Sapins)					6 830		6 830
Réfection chemin d'Avigny							0
Total des opérations	229 000	0	121 550	107 450	17 463	107 450	124 913
Virement section de fonctionnement	9 250		0	9 250	14 084,76		14 084,75
Opérations d'ordre	4 474		4 474	0	4 471		4 471
Opérations patrimoniales	0						
Opérations financières	192 400,53		198 336,39	0	33 229		33 229
Emprunt	0						
Total recettes hors excédent	227 012,13		166 246,99		69 247,76	107 450	176 697,76
Total recettes d'investissement	435 124,53	0	324 359,39	110 765,14	69 247,76	107 450	176 697,76
Total recettes année (expl. + invest.)	775 758,53		665 293,87	110 464,66	416 313,52		523 763,52

invest.)							
----------	--	--	--	--	--	--	--

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte le budget principal présenté pour l'exercice 2019.

- **Taux des taxes locales directes**

Compte tenu de l'équilibre du budget primitif pour 2019 en section de fonctionnement et de l'excédent prévisionnel en section d'investissement, le maire propose de ne pas modifier les taux des contributions directes locales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal maintient en 2019 le taux des contributions à leur niveau actuel soit :

- 12.94 % pour la taxe d'habitation (TH),
- 13.75 % pour la taxe sur le foncier bâti (TFB)
- 67.00 % pour la taxe sur le foncier non bâti (TFNB).

- **Budget d'assainissement 2019**

Mme le maire propose aux membres du Conseil municipal le projet de budget d'assainissement 2019 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	BP 2018	DM	CA 2018	BP 2019
Charges à caractère général	12 600	1 500	1 770,58	17 300
Charges de personnel	400		0	500
Autres charges gestion courante	400		0	500
Dotations amortissements et provisions	14 758		14 758	14 751
Dépenses réelles de fonctionnement (hors virement sect. investissement et hors dép. imprévues)	28 158		16 528 58	33 051
Dépenses imprévues	2 500	-1 500		1 500
Virement à la section d'investissement	6 157,98			1 046,38
Total dépenses de fonctionnement	36 815,98		16 528 58	35 597,38

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	BP 2018	DM	CA 2018	BP 2019
Produits services ventes directes	17 900		18 563,98	10 300
Opérations d'ordre	4 345		4 345	4346
Total recettes de fonctionnement (hors excédent antérieur reporté)	22 245		22 908,98	14 646
Excédents antérieurs reportés	14 570,98		14 570,98	20 951,38
Total recettes de fonctionnement	36 815,98		34 479,96	35 597,38
Excédent 2018			6 380,40	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Libellé	BP 2018	DM	CA 2018	BP 2019
Total dépenses d'investissement	103 697,49		8 047	105 914,89

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Libellé	BP 2018	DM	CA 2018	BP 2019
Solde d'exécution (excédent) reporté	82 781,51		82 781,51	89 492,51
Amortissements	14 758		14 758	14 751
Virement de la section d'exploitation	6 157,98			1 046,38
Recettes réelles	14 758		14 758	104 868,51
Total recettes (avec excédent)	103 697,49		97 539,51	105 914,89
Excédent 2018			6 711	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte le budget d'assainissement présenté pour l'exercice 2019.

- **Taux de la redevance d'assainissement**

Madame le maire informe le Conseil municipal qu'il convient de fixer le tarif de la redevance assainissement, redevance prélevée avec la facturation eau potable de la Lyonnaise des Eaux. Elle comprend une part fixe à 9,60 € et une part variable qui s'élève à 0,63 € par mètre-cube d'eau consommé.

Les frais de fonctionnement de la station d'épuration et les travaux envisagés pour les prochaines années nécessitent de maintenir voire d'augmenter les ressources du budget annexe assainissement. La part variable ayant été augmentée en 2017, Madame le Maire propose de ne pas modifier les tarifs de la redevance assainissement en 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident de fixer, pour 2019, les tarifs de la redevance assainissement suivants :

- Prix au mètre-cube : 0,63 €
- Part fixe : 9,60 €

- **Subventions communales**

Le maire propose au Conseil municipal de renouveler en 2019, les subventions accordées aux associations, à savoir :

- Amicale des Sapeurs-pompiers Antoingt – Solignat : 350 €
- Antoingt Animation : 250 €
- Association « Les Sabots d'Antoingt » : 250 €
- Association des parents d'élèves d'Antoingt : 250 €
- Amicale Laïque d'Antoingt : 250 €
- Ames Zones : 250 €
- Association départementale des pupilles de l'école publique : 50 €
- Union départementale des Sapeurs-pompiers du Puy-de-Dôme : 50 €
- Croix Rouge Française : 50 €
- Téléthon : 50 €
- Mission Locale des Jeunes du Val d'Allier : 120 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide d'accorder les subventions aux associations précisées ci-dessus.

- **Vente de la balayeuse**

Madame le Maire informe que suite à l'acquisition en 2016 d'une désherbeuse-balayeuse, l'ancienne balayeuse de marque RABAUD n'a plus d'utilité dans le parc du matériel de la commune.

En conséquence, il est proposé la vente de ce matériel, acquis en 1997, au prix de 750 € net.

M. Fabien SIVARD, membre du GAEC DES MAISONNETTES, demeurant Le Ponteil 43500 BOISSET, souhaite faire l'acquisition de ce matériel en l'état.

Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil municipal d'approuver la vente de la balayeuse de marque RABAUD au prix de 750 € net à M. Fabien SIVARD (GAEC DES MAISONNETTES).

Après en avoir délibéré, les Conseillers municipaux, à l'unanimité :

- approuve la vente de la balayeuse de marque RABAUD au prix de 750 € net à M. Fabien SIVARD (GAEC DES MAISONNETTES) demeurant Le Ponteil 43500 BOISSET.

- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Informations

- **Appel d'offres d'API pour la consultation tendant à choisir un prestataire de service pour la mise en œuvre du règlement général sur la protection des données (RGPD)**

Considérant :

- que les collectivités d'un même territoire ont la possibilité de mutualiser cette obligation
- que cette dernière a vocation à être externalisée
- les compétences juridiques requises.

Afin de réduire le coût de mise en œuvre et celui des prestations proprement dites pour les communes d'API, il est proposé de solliciter celle-ci pour la consultation d'un appel d'offres groupé. De plus, le recours à un prestataire commun, et donc une méthodologie homogène, simplifierait considérablement le travail de protection des données issues d'un transfert (ou d'une restitution) de compétences.

En conséquence, API va lancer au mois de mai prochain une procédure de consultation tendant à choisir un prestataire dont les missions seront :

- l'accompagnement à la mise en place (sensibilisation, recensement des données, préconisations des procédures, adaptation des modes de fonctionnement des services...). Cette prestation sera financée intégralement par API au titre de l'ensemble intercommunal ;
- la mise en œuvre de l'inventaire et du registre de traitement des données pour chaque collectivité (coût unique forfaitaire pour chacune d'elles) ;
- l'exercice pour le compte de chaque collectivité de la mission DPO, et l'assistance juridique au recours des administrés et des autorités de contrôle (redevance annuelle à verser au Délégué à la Protection des Données retenu).

Après avoir pris connaissance de ces informations et en avoir débattu, le conseil municipal souhaite se joindre à cette consultation.

- **Extension des prestations de l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT) : Web 63**

Le conseil départemental, à travers l'ADIT, réorganise ses offres d'assistance technique et numérique aux communes, notamment concernant la plateforme Web63.

Un courrier doit être adressé aux communes pour les informer des nouvelles conditions de collaboration.

- **Achat du terrain pour la station d'épuration**

Mme Lanquetin a déféré à la censure de la Cour de Cassation l'ordonnance du Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand, ordonnance du juge d'expropriation pour le département du Puy-de-Dôme en date du 26/09/2018 déclarant d'utilité publique le projet d'agrandissement de la station d'épuration d'Avigny sur la commune d'Antoingt.

Le greffe des pourvois de la cour de cassation de Paris indique que, pour assurer la défense de la commune (partie prenante de ce dossier), nous devons nous faire représenter par un avocat habilité à plaider au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation. Mme la maire informe le conseil municipal qu'elle a donné son accord pour le choix d'un défenseur commun de la commune et de l'EPF Smaf, le cabinet Lyon-Caen. Les frais de justice de cette affaire seront cumulés aux frais d'achat du terrain.

- **Participation de la commune à l'assurance de garantie des revenus des agents municipaux en cas de maladie**

En cas de grave maladie ou d'accident invalidant, les employés municipaux risquent de perdre tout ou partie de leur salaire.

Certains ont souhaité souscrire une assurance personnelle garantissant le maintien de leur salaire.

Mme la maire demande l'accord de principe du conseil municipal pour participer financièrement à cette demande des employés, à un niveau à définir.

Le conseil municipal charge Mme la maire d'étudier au cas par cas les possibilités demandées et, le cas échéant, la participation attendue de la commune.

Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 23 heures.

- **Les tableaux budgétaires détaillés sont consultables en mairie**